

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : M. KELOUA

représentant de la société SCI ANAK

situé à :

Adresse	130 Boulevard de la Boissière		
Code postal	93100	Localité	Montreuil

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

SURELEVATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION - Création de 4 logements

Située à :

Adresse	130 BOULEVARD DE LA BOISSIERE		
Code postal	93100	Localité	MONTTREUIL SOUS BOIS

Référence(s) cadastrale(s) : PACERELLE B177

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

**bâtiment**

## DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

### Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHON <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	231.60
Valeur de la surface habitable (Shab) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	228.90
Valeur de la SHON <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	231.60

### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	50.80	Bbio <sub>max</sub> :	72.00
Bbio < Bbio <sub>max</sub> :	OUI		

### Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m <sup>2</sup> :	64.75
Respect de l'exigence Surface de baies > 1/6 * Surface habitable :	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? OUI

### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

**B.E.T CVC INGENIERIE**  
11, Av Michelet-Bât B  
93400 SAINT-OUEN  
RCS BOBIGNY N°501 352 082  
T:09.80.58.90.26/F:08.26.38.59.26

3/3

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 12/06/2014

Signature :

c261085588735b1e7a9ce915b747fdc4